



BULLETIN D'INFORMATION

Automne 2011

Décisions du Conseil : 3 réunions du conseil municipal ont eu lieu.

Réunion de conseil du 25 mai 2011

Absents excusés : MMES ET MM. DEGAS, GODIGNON, JUGIE, MEDINA, VIALLE.

Secrétaire de Séance : Marie ROCHETTE

Délibérations :

Rectification tableau des voiries : [Adoptée à l'unanimité]

Le maire rappelle le précédent tableau de classement des voies communales approuvé par le Conseil Municipal le 8 octobre 2008. Après inspection et mesure de la route d'Aurussac par les services de la DDT et par M. Guy Coste, adjoint à la voirie, il est proposé de classer cette dernière en Voirie Communale n° 26. En conséquence, la nouvelle longueur de voirie communale sera de **27 262 ml** (au lieu de 26 382 ml).

Révision des loyers des logements « Palulos » – Logement A et B du Presbytère : [Adoptée à l'unanimité]

Le maire donne lecture du courrier du 11 février 2011 de la Direction Départementale des territoires de la Corrèze fixant à 0.57 % le taux maximum d'actualisation à pratiquer pour les loyers « Palulos » à compter du 1^{er} janvier 2011. Après délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter les loyers et charges des deux logements A et B de l'ancien Presbytère du montant maximum autorisé, soit 0.57 % :

Logement A

Loyer : **304.12 €** + 0.57 % = **305.85 €** / mois

Montant des charges : 64.52 € + 0.57% = **64.88 €** / mois

Logement B

Loyer : **304.12 €** + 0.57 % = **305.85 €** / mois

Montant des charges : **104.68 €** + 0.57% = **105.27 €** / mois

Désignation d'un délégué pour la CLETC à l'Agglo de Brive : [Adoptée à l'unanimité]

Dans le cadre de l'adhésion de la commune de Voutezac à la Communauté d'Agglomération de Brive, il y a lieu de réunir la Commission Locale d'Evaluation de Transferts de Charges. Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, cette dernière est composée de représentants des communes membres de l'EPCI.

Monsieur Le Maire précise qu'il convient de désigner un délégué et propose sa candidature.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la candidature de M. le Maire.

Choix des entreprises pour travaux VC1 et Voiries 2011 : [Adoptée à l'unanimité]

Le maire rappelle que le Conseil Municipal a inscrit deux programmes de réfection de voirie pour l'année 2011, enduit superficiel 2011 et réfection VC1

Il précise que les dossiers d'appel d'offres ont été établis par la DDT, subdivision de Brive nord, pour des estimations établies à 48 700 € TTC pour le lot "enduit superficiel 2011" et de 54 427 € TTC pour le lot "réfection VC1".

Les offres reçues ont été examinées par la Commission d'Appel d'Offres le 15 avril 2011 à 15h00. Après examen et vérification des offres, la commission choisit de retenir les entreprises les moins disantes, à savoir :

___ Pour le lot "enduit superficiel 2011" à l'entreprise TP POUZOL SARL ZA RN 89 – 19190 Aubazine, pour un montant de 33 310 € HT soit 39 838,76 € TTC.

___ Pour le lot "réfection VC1" à l'entreprise SCREG Ouest – le Chambon – 19560 St Hilaire Peyroux, pour un montant de 46 249 € HT soit 55 313,80 € TTC.

Le Conseil Municipal après délibéré, approuve à l'unanimité la décision de la commission d'appel d'offre.

Choix de la banque pour prêt voirie 2011 : [Adoptée à l'unanimité]

Le maire rappelle le programme d'investissements voirie 2011, ainsi que l'emprunt de 60 000 € destiné à en assurer le financement.

Suite à l'appel à concurrence auprès des organismes financiers habituels, les propositions ont été examinées par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 25 mai 2011 à 20h00.

Les membres de la commission ont retenu la proposition du Crédit Agricole Centre France

Capital emprunté : 60 000 €, taux : Euribor 3 mois avec marge bancaire 0,70%, durée : 5 Ans, frais de dossier : néant

Le Conseil Municipal après délibéré, approuve à l'unanimité la décision de la commission d'appel d'offre.

Partenariat CCI pour promouvoir le commerce de proximité : [Rejetée à l'unanimité]

Le maire donne lecture du courrier de la CCI en date du 28 avril 2011 concernant une opération de promotion du commerce de proximité et d'une demande de partenariat pour notre commune, le coût de ce dernier pour une commune qui compte entre 1 et 14 commerçants serait de 150€. Le Conseil Municipal après délibéré, décide de ne pas devenir partenaire de cette opération et regrette qu'il n'y ait pas une proposition de partenariat pour les communes ne comptant que très peu de commerçants (ex : 1 à 5 pour 50€).

Convention avec le Conseil Général pour l'accès à la Bibliothèque Départementale de Prêt : [Adoptée à l'unanimité]

Le maire propose de faire bénéficier aux élèves de notre école des services de la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP). Pour cela, la commune doit conventionner avec le Conseil Général.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'établir cette convention.

Le Conseil Municipal après délibéré, retient à l'unanimité cette proposition de conventionnement.

Cinéma plein air : [Adoptée à l'unanimité]

Le maire soumet au Conseil Municipal la proposition de la Communauté d'Agglomération de Brive, de procéder à la projection de "l'enfant noir" en cinéma plein air le 12 août 2011.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré donne, à l'unanimité, son accord pour que cette manifestation se produise à Dampniat et donne pouvoir à Monsieur le maire pour signer la convention correspondante et régler la participation d'un montant de 200 € TTC sur le compte « fêtes et cérémonies »

Réunion de conseil du 11 juillet 2011

Absents excusés : MMES ET MM. DEGAS, GODIGNON, ROCHETTE, VIALLE. **Absent non excusé** : M. MEDINA

Secrétaire de Séance : Mme MERAUD

Délibérations :

Démarche à caractère pédagogique de la Commune pour les élèves de l'école primaire de Dampniat entrant en 6^{ème} au collège : [Adoptée à l'unanimité]

Le Conseil Municipal, a décidé, dans le cadre d'une démarche à caractère pédagogique, d'acheter un dictionnaire aux 8 élèves de l'école primaire de Dampniat entrant en 6^{ème} au collège, soit un montant TTC de 217,68 € .

Devis pour changement des moteurs des cloches et demande de subvention au Conseil Général : [Adoptée à l'unanimité]

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à des pannes répétitives des moteurs des cloches de notre église et suite à un entretien avec l'entreprise Cessac, il conviendrait de les renouveler. Il précise que les cloches ont pratiquement quarante ans et que les coûts de dépannage deviennent prohibitifs. Il propose au Conseil Municipal d'accepter les devis n°1 et n°3 de l'entreprise Cessac concernant respectivement le remplacement du moteur de volée cloche 2 pour un montant de 1280€ HT soit 1530,88€ TTC et le moteur de tintement cloche 1 pour un montant de 800 € HT soit 956,80€ TTC et de solliciter les aides du Conseil Général de la Corrèze.

Frais de scolarité Brive (CLIS) : [Adoptée à l'unanimité]

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Ville de BRIVE a transmis la participation aux frais de scolarisation pour l'année 2009/2010 pour un montant de 512.10 € à échéance en novembre 2011 pour un enfant de Dampniat en classe CLIS (Classe d'Intégration Scolaire) élémentaire. Il précise que ce décompte n'appelle ni remarque ni objection particulière et propose donc de l'autoriser à mandater ces sommes dès réception des titres correspondants.

Demande aliénation M. et Mme COSTE à la Francie : [Adoptée à l'unanimité]

Le Maire informe d'une demande de M et Mme COSTE Guy, par courrier en date du 12 juin 2011, d'aliénation d'un délaissé de voirie situé devant leur maison. Ce délaissé fait suite à un déplacement d'assiette de la voirie communale n° 15 pour l'accès au lotissement. Le Maire rappelle la délibération en date du 25 janvier 2011, précisant que les procédures d'aliénation seront lancées, soit après une troisième demande d'aliénation ou soit dans les deux ans qui suivent la date de la première demande. Le Maire précise que la demande de M et Mme COSTE Guy est la deuxième en attente et que la première date du 4 novembre 2010.

Le Conseil Municipal décide d'accepter la demande d'aliénation de M et Mme COSTE Guy, mais de surseoir au lancement de la procédure. Il est à préciser que M. Guy COSTE ne prend pas part au vote.

Schéma Directeur de Coopération Intercommunale : [Adoptée à l'unanimité]

Au terme d'une phase d'écoute et d'échanges menée par les Sous-préfets d'arrondissement avec les collectivités concernées, le projet de SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) a été présenté le 03/05/2011 à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) et transmis le 06/05/2011. Cette présentation marque l'ouverture de la phase de concertation officielle sur ce projet, les collectivités concernées disposant d'un délai de trois mois, soit jusqu'au 6 août 2011 pour se prononcer.

Par rapport à l'arrondissement de Brive, l'Agglo de Brive est concernée par les propositions suivantes :

- la 18^{ème} proposition, à savoir : fusion de l'Agglomération de Brive et des communautés de communes de Juillac-Loyre-Auvézère, du pays de l'Yssandonnais, de Vézère-Causse, des Portes du Causse avec extension de périmètre aux communes de Donzenac, Estivaux, Orgnac-sur-Vézère, Sadroc, Saint-Bonnet-l'Enfantier et Saint-Pardoux-l'Ortigier (membres de la communauté de communes des 3 A : A20-A89-Avenir) et intégration des communes isolées d'Ayen, Perpezac-le-Noir, Segonzac et Voutezac (EPCI à fiscalité propre n° 03 : 111.941 habitants).

Cette proposition est motivée par l'objectif de créer une agglomération de plus de 100.000 habitants portant des politiques intégrées et cohérentes en matière d'économie, de tourisme, de transport et de vie quotidienne.

- la 19^{ème} proposition a notamment pour objet la dissolution du syndicat mixte d'aménagement du Causse Corrèzien, ce syndicat étant inclus en totalité dans le nouveau périmètre de l'EPCI à fiscalité propre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable sur ces propositions,
- de donner son accord à toute proposition d'extension de périmètre de l'Agglomération de Brive sur le territoire de l'arrondissement.

Réunion de conseil du 31 août 2011

Absents excusés : F.VIALLE, P.MEDINA, J.P JUGIE, N.GODIGNON.

Secrétaire de Séance : M. DUNETON

Délibérations :

Choix d'un géomètre expert : [Adoptée à l'unanimité]

Le Maire informe le Conseil Municipal d'une consultation de géomètres experts afin de régulariser auprès de notre notaire les achats de terrains réalisés par la commune pour des extensions de voirie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir le cabinet A 2 GEO - 28 Bd Paul PAINLEVE - 19100 BRIVE, pour un montant de 1393,34 € TTC.

Entrée Voutezac dans l'Agglo de Brive : [Adoptée à l'unanimité]

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'adhésion de la commune de Voutezac à l'Agglo de Brive. Il précise que le Conseil Communautaire a émis un avis favorable à cette demande et que conformément à l'article L5211-18 du CGCT, il convient de soumettre cette demande à l'ensemble des conseils municipaux des communes membres de l'EPCI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable à cette demande.

Tarif garderie et cantine : [Adoptée à l'unanimité]

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les tarifs de la cantine et de la garderie scolaire, à savoir :

Cantine Scolaire : repas enfant = 2,40 €, repas adulte = 6,00 €.

Le tarif de la garderie du soir est de 1,35 €, la garderie du matin restant toujours gratuite.

Encaissement chèque Groupama: [Adoptée à l'unanimité]

Le Maire informe le Conseil Municipal d'une régularisation, en notre faveur et après négociation, par Groupama du coût de l'assurance du personnel, d'un montant de 1558,75€ et du règlement du sinistre dégât des eaux dans les vestiaires du stade, suite à une fuite d'un chauffe-eau, d'un montant de 1174,23€.

Ecole

L'effectif de l'école de Dampniat à la rentrée 2011 est de 36 élèves, le cycle 2 de Philippe GUILLOUT avec 20 élèves et le cycle 3 de Mathieu SAUNIER avec 16 élèves.

Patricia LEBOEUF occupe un poste d'EVS (emploi de vie scolaire). Elle a été recrutée par une commission mise en place par l'inspection académique de la Corrèze et affectée à l'école de Dampniat, elle n'est pas employée communale. Elle aide à l'encadrement des élèves dans certaines activités à la demande des maîtres.

Je vous rappelle que nous payons pour les enfants de Dampniat qui sont scolarisés hors de notre commune, si nous n'avons pas de classe de petite et moyenne section de maternelle, nous en avons pour la grande section et pour le primaire. Nous avons actuellement 9 élèves de petite et moyenne sections scolarisées hors communes et nous avons surtout 5 élèves de grande section et 12 élèves de primaire scolarisés à l'extérieur. Le coût pour un élève de maternelle est de 1308€ par an et pour un primaire il est de 442€, le coût total est de 11844€ qui pourrait être investi dans le cadre de notre école.

Le fait du coût n'est pas, à mon avis, le problème principal, même si il impacte fortement le budget et donc les charges de l'ensemble des contribuables de la commune. La vraie difficulté est que lorsqu'une classe est fermée, c'est quasiment définitif. Aussi, il est indispensable de veiller à ce que cela n'arrive pas. J'en appelle à tous les parents pour assurer la pérennité de nos classes et préserver ce cadre de vie pour nos futurs enfants.

L'ensemble des élus est d'accord sur le fait qu'aucune dérogation ne sera accordée pour les inscriptions en CP hors Dampniat.

Restauration du petit patrimoine

Le Conseil Municipal de Dampniat, par délibération en date du 25 janvier 2011, a validé le projet de restauration du four de Coignac, le coût des travaux est estimé à 13 700€ TTC. Un accord d'aide du Conseil Général d'un montant de 8002€ nous a été signifié. Nous avons également déposé un dossier d'aide à la Fondation du Patrimoine, notre projet de restauration a été retenu, il est même le seul accepté sur le département cette année.

Ce vendredi 7 octobre, M. Jean-Pierre Bernardie, maire de Dampniat, M. Schneider Maunery, délégué de la Fondation du Patrimoine accompagné de Mlle Séguy et Mme Agnoux Champs du C.A.U.E., se sont réunis devant le four à pain afin de signer une convention de partenariat permettant le lancement d'un Appel au Mécénat Populaire. La somme recueillie sera totalement reversée pour les travaux.

Les élus, les associations, une trentaine d'habitants de Coignac et trois entrepreneurs conviés pour la cérémonie et pour le pot d'honneur offert par la municipalité, ont largement contribué par leurs dons à la future réhabilitation du four de Coignac. Tout le monde peut participer à la sauvegarde du four de Coignac en effectuant un don (réduction d'impôts de 66% du montant du don). Les bulletins de dons sont disponibles à la mairie.

Travaux

La dernière tranche de la VC1 (route de Lanteuil) est terminée.

Les routes d'Aurussac et de la Garenne en réfection totale sont terminées.

Les routes de la Borie Basse et de Coignac en réfection partielle sont également terminées.

Des travaux de rénovation du réseau d'eau, entre Lafarge et le bourg, vont avoir lieu dans l'hiver. Ces travaux consistent à changer le réseau de desserte des habitations, avec une pose de compteur en limite du domaine public, avant la pose d'enduit sur la RD 162 qui doit être effectuée au printemps prochain. Il est à préciser que ce réseau a presque un demi siècle d'existence.

Rappel : Les propriétaires et riverains des voies publiques sont tenus d'effectuer l'élagage des arbres et des haies afin de permettre l'entretien des routes et chemins, et un bon fonctionnement des lignes téléphoniques. L'éparage des chemins, à la charge des riverains, doit être effectué régulièrement. L'article 13 du code des postes et télécommunications stipule : «Le fait de compromettre le fonctionnement d'un tel réseau est puni d'une amende de 1500 euros».

Micro signalisation

Nous avons réalisé un programme de mise à jour de la micro signalétique des lieux dits, suite aux nouvelles constructions. Cette signalétique correspond au plus proche de la réalité du cadastre et permet une meilleure identification pour les services, les livreurs etc....

Emploi CAE CUI

Nous avons embauché M. Serge FADAT dans le cadre d'un CUI CAE à 35 heures hebdomadaire et pour une durée de 6 mois, ce contrat vient de se terminer au 30 septembre. Les travaux réalisés pendant cette période sont essentiellement des travaux de peinture réalisés à la salle des fêtes, dans les logements communaux du presbytère, au cimetière et à l'église, des travaux d'insonorisation et de peinture à la cantine et également du carrelage dans les wc de l'école. Le coût total réel (charges et salaires) pour la commune est de 5889 € pour les 6 mois, ce type de contrat bénéficiant d'une compensation financière de l'état.

Repas des plus de 80 ans

La Commission Communale d'Action Sociale de notre commune a émis la volonté d'organiser un repas de Noël pour les plus de 80 ans, le dimanche 8 janvier à midi au restaurant Baronie, tout en sachant que pour celles ou ceux qui ne souhaitent pas y participer, l'apport du colis serait maintenu. Le repas serait également ouvert aux conjoint(e)s moyennant une participation financière. Un courrier a été envoyé à chaque personne et nous avons à ce jour une douzaine de personnes intéressées par le repas. Pour celles ou ceux qui ont oublié de répondre, merci de le faire savoir rapidement, un simple appel téléphonique à la mairie suffit (05 55 25 70 21).

Inscription sur les listes électorales AVANT LE 31.12.2011

Si vous souhaitez vous faire inscrire sur les listes électorales de Dampniat, vous devez vous rendre à la mairie, avec les documents ci dessous.

- Titre d'identité et de nationalité, carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour,
- Un justificatif de domicile (facture à votre nom et prénom de moins de 3 mois) si vous habitez à Dampniat,
- Si vous n'habitez pas la commune, d'une pièce permettant de prouver que vous êtes inscrit pour la cinquième fois et sans interruption au rôle d'une des contributions directes communales ou que votre conjoint répond à ces conditions.

Recensement militaire

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Pour se faire recenser, il faut se présenter à la mairie du domicile. Si l'intéressé est dans l'impossibilité de faire lui-même les démarches, elles peuvent être accomplies par son représentant légal (parents, tuteur...). L'intéressé (ou son représentant) souscrit une déclaration mentionnant : son état civil (nom, prénom, date et lieu de naissance...), ses domicile et résidence, sa situation familiale, scolaire, universitaire ou professionnelle.

Pièces à fournir : une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française), le livret de famille et un justificatif de domicile du représentant légal. **En cas d'absence de recensement dans les délais**, l'intéressé est en irrégularité. Il ne peut notamment pas passer les concours et examens d'État (par exemple, le baccalauréat).

Passeports

Les passeports biométrique sont délivrés à la mairie de Malemort, sur rendez vous au 05 55 92 16 88, ou à la mairie de Brive au 05 55 92 39 39.

Infos

- Henri SAINT PEYRE, né le 10 juin 1918 nous a quitté, il était le doyen et le dernier ancien combattant de la seconde guerre mondiale de notre commune. Nous adressons à sa famille nos plus sincères condoléances.
- L'entreprise Bois & co de Yves FERDINAND, située sur le site de la Smurfit a cessé son activité, nous en sommes vraiment désolés.
- Romain Mouly, sa famille, l'association V.M.L. « Vaincre les Maladies Lysosomales », remercient chaleureusement tous ceux qui leur ont apporté réconfort moral et soutien matériel lors de la manifestation caritative du 20 août 2011 à Dampniat. La totalité des fonds recueillis, soit 6200€, a été versée à V.M.L. pour participer à ses missions : financement de projets de recherche scientifique et médicale.

Agenda des activités

- 05 novembre à 20h00 à la salle des fêtes : belote des pêcheurs du pays de Brive
- 11 novembre à 11h00 : commémoration de l'Armistice, à 11h00 devant le monument aux morts.
- 20 novembre à 14h00 à la salle des fêtes : loto organisé par le club Restons Jeunes
- 26 novembre à 20h00 à la salle des fêtes : repas « pot au feu » organisée par le comité des fêtes
- 03 décembre : Téléthon organisé par la municipalité et l'ensemble des associations de Dampniat
Rendez vous à 9h00 au presbytère, pour la randonnée. (Contact : Bernard LAFEUILLE, Tel : 06 20 24 80 00)
- 03 décembre à 20h30 à la salle des fêtes : poule aux gibiers organisée par la société de chasse.
- 18 décembre à l'église : concert de Noël à 18h00, organisé par la chorale « De Si De La ».
- 04 février 20h00 à la salle des fêtes : belote (par équipes) de la boule dampniacoise.
- 05 février, sortie neige en Auvergne, organisé par l'ALD.
- 03 mars 20h00 à la salle des fêtes : loto organisé par l'ASD.
- 11 mars 14h00 à la salle des fêtes : thé dansant organisé par le club Restons Jeunes
- 17 mars 20h00 à la salle des fêtes : repas du sanglier organisé par la société de chasse.
- 14 avril 20h00 à la salle des fêtes : repas organisée par l'association des parents d'élèves.

Vœux de la Municipalité, le 7 janvier à 16h00 à la salle des fêtes

Le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal vous invitent à venir passer un moment convivial et détendu pour partager le cidre et la galette et échanger nos vœux pour 2012.

Les personnes souhaitant recevoir les informations municipales par courrier électronique peuvent nous le signaler en envoyant un mail à l'adresse : mairie.dampniat@libertysurf.fr